



Contrat Nr 6975980104 souscrit auprès d'AXA

1- SOUSCRIPTEUR

RAISON SOCIALE : SIREN :
 Adresse : Code Postal : Ville :
 Nom et Prénom du dirigeant : Courriel : @
 Tel : Dernier chiffre d'affaires déclaré : € Chiffre d'affaires prévisionnel : €
 Activités pratiquées :
 Nom du syndicat : Nr d'adhésion :

La garantie est conditionnée au fait que chaque moniteur salarié soit titulaire du diplôme ou brevet d'Etat homologué, ou titre à finalité professionnelle, ou certificat de qualification requis. Le contrat ne garantit pas les sinistres dont le fait dommageable était connu de l'assuré à la date de souscription de la garantie concernée. Les montants de garantie constituent l'engagement maximum de l'assureur pour l'ensemble des assurés.

2- GARANTIE RC PROFESSIONNELLE ET COTISATION

Catégories de sports pratiqués
1 : Pêche en eaux douce et en mer (du bord de mer ou en embarcation), golf, sports de raquettes, sports de tir (à l'exclusion de la chasse), tir à l'arc, sports de balle et assimilés, athlétisme, pentathlon, aviron, gymnastiques, handisports, natation, sports nautiques (sauf plongée sous-marine et sports des catégories 2 et 3), course d'orientation, marche nordique, triathlon, hockey sur gazon, escrime, lutte, slackline (jusqu'à 1,5 mètre), trampoline, traîneau à chiens, musher, course à pied, badminton, danse, métiers de la forme, entraîneurs natation, préparateurs physique, secourisme, tennis, stand up paddle.
2 : Arts Martiaux, Grimpeurs Encadrant dans les arbres, Kite – Surf, Nautisme, SKI Nautique, Sports Mécaniques, Rugby, football américain, football australien, toutes activités d'encadrement arbres, sports en eaux vives, (canoë, kayak, rafting, hydrospeed), sports nautiques (kite surf, surf, planche à voile, ski nautique, wave ski, char à voile, sports de glace (hockey, patinage, luge, sports de combat (boxe, boxe thaï), Equitation, via ferrata, via corda, activités à bord d'engins à moteur terrestres, fluviaux ou maritimes, raquette à neige, randonnée pédestre, ski nordique, biathlon, sports à roulette, cyclisme sur route cyclotourisme, VTT
3 : spéléologie, skeleton, Tous sports (ou activités) aériens (aériennes), glisse autotractée, flyboard, Slackline (au-dessus de 1,5 m)

Cocher ci-dessous la case de la catégorie la plus élevée et correspondant à votre tranche de chiffre d'affaires prévisionnel. Seules les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus et pour lesquelles l'adhérent dispose des diplômes, brevets ou qualifications mentionnées sont garanties :
 Pour les nouvelles adhésions souscrites entre le 30 septembre et le 1er janvier une cotisation supplémentaire forfaitaire de 50% de la cotisation annuelle est perçue.

Chiffre d'Affaires	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Maxi 50 000 € HT	75 €	215 €	340 €	530 €
50 001 € < CA < 75 000 €	115 €	320 €	520 €	800 €
75 001 € < CA < 100 000 €	240 €	500 €	700 €	1000 €

3- DATE D'EFFET

Les garanties du contrat prennent effet à 0 heures le lendemain du jour de la demande d'adhésion et du règlement, **le cachet de la poste faisant foi.**
 Le bulletin d'adhésion dûment complété et signé, accompagné du chèque de règlement de la prime d'assurance à l'ordre de GAAMS – Avenue J. Jaurès – 69007 LYON

4- DECLARATION DE L'ADHERENT / ASSURE

- je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales Réf 460653 – Version D052015, de la notice « Application de la garantie dans le temps » N° 490009, et du Résumé des garanties valant Notice d'information, disponible sur le site internet de LYCEA à l'adresse : www.lycea.fr
- Je certifie sincères et exacts tous les renseignements portés sur le présent document et déclare avoir été informé(e) que toute fausse déclaration, omission ou inexactitude entraîne les sanctions prévues aux articles L 113-8 (Nullité du contrat) et L 113-9 (Réduction des indemnités) du Code des Assurances et aux articles 1104 et 1964 du Code Civil (absence d'aléa).
- la société n'a déclaré aucun sinistre au titre de sa garantie RC PROFESSIONNELLE au cours des 3 dernières années.
- la société a déclaré un (des) sinistre(s) au titre de sa garantie RC PROFESSIONNELLE au cours des 3 derniers exercices. Circonstances :

En cas de sinistre, les Assureurs se réservent le droit de revoir les conditions d'adhésion sous 8 jours à compter de la date de réception du bulletin.

- **Signature de l'Assuré**

Fait à le